

Formation par alternance À PEYREGOUX

Etablissement accessible pour les
personnes à mobilité réduite*

CAP
Accompagnant
Educatif
de la Petite Enfance

CFA

Fiche RNCP n°38565

Ministère de l'éducation nationale et de la
jeunesse 22-01-2024

FORMATION PAR APPRENTISSAGE
ou FORMATION CONTINUE
de Niveau III

DUREE & VOLUME HORAIRE

1 an soit 420 heures
(Sous conditions / Nous contacter)

Période d'accès : Rentrée de
septembre à décembre.

LES PRÉ-REQUIS

→ En apprentissage

- Satisfaire à l'entretien de motivation
- Signer un contrat d'apprentissage
- Avoir 16 ans au terme de la 1^{ère} année et 29 ans au début du contrat d'apprentissage (*avoir 18 ans dans l'année de l'examen et justifier d'avoir effectué la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire*)
- Avoir suivi une classe de 3^{ème}
- Pas de limite d'âge pour les personnes avec Reconnaissance Travailleur Handicapé

→ Inscription définitive à la signature du contrat

→ En formation continue

- Satisfaire à l'entretien de motivation
- Avoir 16 ans au terme de la 1^{ère} année et 29 ans révolus (*avoir 18 ans dans l'année de l'examen et justifier d'avoir effectué la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire*)
- Avoir suivi une classe de 3^{ème}



LES COMPÉTENCES

→ Compétences communes aux différents contextes d'exercice professionnel :

Compétences communes transversales :

- T1 - Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte
- T2 - Adopter une posture professionnelle adaptée
- T3 - Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
- T4 - Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
- T5 - Organiser son action

→ Compétences communes de réalisation :

- RC1 - Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
- RC2 - Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
- RC3 - Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
- RC4 - Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant

→ Compétences spécifiques aux secteurs d'activité

- RS1 - Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- RS2 - Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle
- RS3 - Négocier le cadre de l'accueil
- RS4 - Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- RS5 - Elaborer des repas

MFR PEYREGOUX

Formations Initiales E.A. et Professionnelles • Secteurs Sanitaire et Social & Restauration

4^e et 3^e E.A. • Capa Services Aux Personnes et Vente en Espace Rural (SAPVER) • BAC PRO Services Aux Personnes et Aux Territoires (SAPAT)

C.F.A. réseau MFR Occitanie : CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (AEPE) • CAP et Titre Pro Cuisine
CAP Production et Service en Restaurations (PSR) • CAP Commercialisation et Service • Prépa VAE • FORMATION CONTINUE

252 chemin de la Roque • 81440 Peyregoux • 05.63.82.20.20 • mfr.peyregoux@mfr.asso.fr • www.mfr-peyregoux.fr

LA VALIDATION

Examen en épreuves ponctuelles en fin de formation
Possibilité d'aménagement des épreuves pour les apprentis en situation d'handicap
→ 3 épreuves Professionnelles permettent l'obtention du CAP AEPE :

EP1 - Accompagner le développement du jeune enfant (incluant le chef d'œuvre) : épreuve orale d'une durée totale de 25 min, avec comme support 2 fiches réalisées lors de périodes de stage.

EP2 - Exercer son activité en accueil collectif : épreuve écrite d'une durée de 1h30.

EP3 - Exercer son activité en accueil individuel : épreuve orale de 25 min et temps de préparation 1h30. Le candidat présente un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire.

EG4 : OBLIGATOIRE pour tous (PSE : Prévention santé environnement) épreuve écrite

LE PROGRAMME DE FORMATION

Modularisation par modules :

- EP 1 : Accompagner le développement du jeune enfant (- 3ans) en AEJE

- EP 2 : Exercer son activité en accueil collectif de mineurs (ACM)

- EP 3 : Exercer son activité en accueil individuel

Dispenses d'épreuves possibles,

(Arrêté du 22 août 2018, modifiée par arrêté du 29 mars 2019) – nous consulter

LES DÉBOUCHÉS

- Assistant animation en crèche
- Animateur
- Accès au concours ATSEM
- Assistante maternelle à domicile

LES POURSUITES D'ÉTUDES

- BAC PRO SAPAT
- Accès à l'école d'auxiliaire de puériculture
- Accès à la formation Educateur de Jeunes Enfants
- BPJEPS
- CJEPS

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Etablissement Accueil Jeunes Enfants (AEJE) : crèche, multi accueil, micro crèche, halte-garderie
- Ecole maternelle publique / Privée
- Accueil Collectif de Mineurs (ACM) : ALSH, ALAE, CVL

En contrat d'apprentissage : Le coût de la formation est pris en charge à 100% par l'OPCO de l'employeur ou des collectivités

En formation continue : Financement Personnel / CPF

Rémunération :

Versée par l'employeur et qui varie en fonction de l'âge du jeune

Taux horaire brut mensuel (base 35h semaine)

Pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2020

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 ans à 20 ans	Apprenti de 21 ans à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1ère année	27%	43%	53%*	100%*
2e année	39%	51%	61%*	100%*
3e année	55%	67%	78%*	100%*

* ou du salaire minimum conventionnel de l'emploi occupé

Avantages & Exonérations pour l'employeur : En fonction de la structure accueillant le jeune (nous consulter) : **Période d'essai** : 45 jours

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

Mme Christine ROUANET :

Référente Apprentissage

Chargée Développement Formations

Ligne directe : 05.63.82.20.29

E-mail : christine.rouanet@mfr.asso.fr

LA MFR c'est aussi :
- Un restaurant d'application
- Internat



*L'ensemble de l'équipe partage la mission d'accueillir des personnes en situation de handicap. La MFR-CFA de Peyregoux dispose d'un référent handicap, qui est l'interlocuteur privilégié avec les responsables des groupes

Ne pas jeter sur la voie publique